

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 27 JANVIER 2023

N° 2023-39 TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE CANDÉLABRES – ESPACE D'ACTIVITÉS POLARIS - RUE DES FORETIS À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 concernant la délégation à la Présidente,

Dans le cadre d'une construction de bâtiment, rue des Forêtis à Chantonnay, l'entreprise PUBERT nous a fait part d'une demande de déplacement de candélabres.

La Présidente a sollicité le SyDEV en charge de l'éclairage public, le montant des travaux est de 4 090 € TTC.

La Présidente valide le coût total des travaux de dépose et repose des points lumineux identifiés.

Lors du Bureau communautaire du 16 novembre 2022, il a été décidé que le demandeur, l'Entreprise PUBERT participerait à hauteur de 50 %, la Présidente autorise l'établissement du titre en conséquence.

À CHANTONNAY, le 27 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 27/01/2023.